



Présents : Mme Isabelle Ranchy conseillère technique ASH-rectorat, M. Clanché en charge de la formation au rectorat , Mme Tognarelli IEN adjointe, Mme Céline Blanchard secrétaire générale, M. Philippe Richard responsable DRH, Mme Yasmina Tall chef de bureau formation continue, Mme Corinne Cosi gestionnaire PES – formation, Mme Aubert Service DRH, M. Thierry Dourthe IEN Grenoble ASH, Mme Dominique Heissat IEN Voiron 1, Mme Martine Pourchet IEN Grenoble 4. Délégués des personnels.

Présentation CAPPEI

Le CAPPEI est une réponse à la loi d'orientation; la formation est refondée en 2017.

Depuis la loi de 2005, l'Education nationale affiche la volonté de mieux intégrer les élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. Aussi la prise en charge de ces élèves particuliers est une réalité pour chaque enseignant de la maternelle au lycée.

Le CAPPEI devient une certification commune pour les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. Nouveauté : il est nécessaire d'occuper un poste spécialisé et d'exercer sur un public ASH pour présenter le CAPPEI. Epreuve 1 : comme avant : une séquence pédagogique + un entretien. Epreuve 2 : elle se substitue au mémoire : présentation d'un dossier pro + entretien. Epreuve 3 : témoigner de sa capacité à être une « personne ressource » auprès de ses collègues ; le collègue devient « formateur » et gère une équipe.

Les épreuves sont menées dans la même journée, dans un ordre aléatoire, il faut avoir la note de 10, au moins, à chaque épreuve. Pas de changement dans le jury : un jury académique, des épreuves dans chaque département, 3h30/4h d'examen.

ATTENTION : Pour la session d'examen 2018, les inscriptions sont déjà lancées. Les collègues doivent se faire connaître auprès de l'IEN.

A Grenoble, est organisé le tronc commun, la professionnalisation et l'approfondissement (comme pour les anciennes options D E et F). Les spécialités « rares » sont ailleurs (G à Lyon, A et B sur Suresnes)... Valence et Chambéry sont aussi centre de formation, afin de limiter les coûts et de permettre aux collègues des « départements éloignés » d'assister à la formation.

Chaque stagiaire est tutoré par un collègue de la même option (1 tuteur pour 2 stagiaires).

300 h de formation en présentiel et en distanciel (la répartition en temps présentiel/distanciel n'est pas communiquée par l'administration) - dont 30 h et 20 h sur la formation spécifique à la diversité des élèves (hétérogénéité).

Remarque du SE-UNSA : attention formation en distanciel = temps pris sur le temps perso
Réponse : certains vendredis seront libérés pour participer à la formation en distanciel. L'administration fait le choix de proposer la formation tous les vendredis (remplacement par un TRS)

La poursuite de la formation au CAPPEI se fait par des stages MFIN... (100 h). Mme Ranchy indique que cela se fera sur les 5 ans qui suivent, et selon les possibilités des académies et départements.

Le SE-UNSA souligne que ces 100 h font partie du CAPPEI, et ne sont pas facultatives. Il sera nécessaire de prévoir les moyens (remplacements et offre de formation) de la mise en place. Les stages MFIN seront à démultiplier, à délocaliser, pour correspondre à chaque cohorte de CAPPEI ;

Pour 2017/2018 : 54 stagiaires inscrits au niveau académique et seulement 8 dans le second degré.

La question de l'inclusion se pose aujourd'hui dans les lycées et le besoin de formation se fait ressentir : montée en charge de formations chez les enseignants du 2nd degré et mesures transitoires pour les collègues titulaires du Capa-SH ou du 2 CA-SH qui sont en poste avec des élèves ASH Epreuve 1 seulement pendant 5 ans → reconnaissance des personnels faisant fonction depuis longtemps en ASH.

ULIS collège et lycée = personnels issus du 2nd degré (programme du collège !);

SEGPA = enseignants issus du 1^{er} degré (programme cycle 3)

Formation des PES

Rémunération du maître d'accueil : 150 euros par stagiaire (stages sur 10 semaines, rémunération au prorata du temps de stage effectué dans chaque classe).

Liste Complémentaire : possible jusqu'au 15 octobre ; aujourd'hui 2 PES demandent de démissionner- découragement au bout de quelques jours en présence d'élèves (1 une semaine après la rentrée, l'autre 2 semaines après), l'administration veut dialoguer d'abord. Donc il n'y aura pas de recrutement sur liste complémentaire.

PES en prolongation : Procédure changée cette année. Pour éviter le long temps, avant que le PES puisse reprendre son poste (attente validation du jury). S'il n'y a pas d'alerte, le stagiaire reste à mi-temps jusqu'à ce que la décision soit effective (avec convention). Tous ceux qui avaient un prolongement de quelques jours à la rentrée, ont été examinés au jury de juin et validés le 15/9/17.

Les PES en renouvellement ou ceux qui risquent d'être renouvelés restent chez eux et attendent la décision du jury. 5 dans cette situation aujourd'hui. Ceux appelés sur liste complémentaire seront titularisés 1 an après leur prise de fonction (décalage de date

d'entrée dans le métier, pas au 1^{er} septembre).

Nombre de démission des PES : 14 en 2016/17

L'administration répartit sur le territoire, le nombre de PES en fonction du nombre d'heures nécessaires pour effectuer le service (distance, nombre important de PES sur certaines circonscriptions, ce qui oblige aussi à gérer les PEMF et les compléments TRS...)

Volet départemental du plan académique de formation

Convocations et délai

Tous les stages dont les modalités d'inscription sont « public ciblé » sont des stages dont les IEN préviennent les personnels concernés. L'administration envoie ensuite les ordres de missions.

Stage « chargés d'école » : ce sont les enseignants en classe unique et qui ont une grosse charge administrative. Ils ont apprécié cette formation, mais voudraient voir abordés aussi les aspects pédagogiques.

Formation de TR en septembre qui sera probablement augmentée en volume l'an prochain (septembre et juillet) ; Il n'est pas possible de prévoir un stage pour eux sur les autres périodes de l'année, car les besoins de remplacement sont importants sur le terrain.

Les TRS sur une école n'ont pas toujours pu participer aux stages d'école s'ils n'étaient pas dans l'école ce jour-là, ce qui est regrettable. Mais ce serait très complexe à gérer (gestion manuelle) pour les remplacer sur les autres compléments de service. Une personne à temps partiel qui souhaite participer au stage un jour où il n'est pas en charge de classe est rémunérée ce jour-là ; si elle ne souhaite pas y participer, l'administration ne lui en tiendra pas rigueur.



Volume de la formation : 160 PE en stage chaque jour depuis début septembre

Remarque du SE-UNSA : très peu de modules ouverts à l'inscription individuelle ;

Réponse de la DRH : l'accent est mis sur le travail en équipe pour voir se concrétiser les mises en place (projets) et aussi « diminuer les impacts psycho sociaux ».

Actuellement 67 dispositifs PMQC (avec 9 CP « Macron » cette année) ; soit 190 collègues formés au travail en partenariat, (190 collègues de CP ; 190 CE1 et 190 CE2)

Remarque du PAS : une des formations : 2h de présentiel, le reste en FOAD (sur 9h) : la majorité des modules consacre 4h de présentiel... Peut-être FOAD pertinent pour des territoires éloignés...

SE-UNSA : Pour les formations obligatoires : Un collègue choisit un module par rapport à un autre ou l'IEN donne ses priorités sur les formations obligatoires... 18h seulement à faire...

Le PAS : il existe un Plan académique de formation, (inscription de juin à septembre de l'année N-1) : ce plan de formation est nouveau, il y a un cadre académique. Des places sont réservées pour le 1^{er} degré au niveau académique, mais les collègues n'en ont pas l'info... travail à mener entre la DSDEN et le Rectorat...

SE-UNSA : regret des collègues de ne plus bénéficier de stages longs... Réponse : La forme longue n'est pas développée pour pouvoir offrir à chaque PE 3 journées de stage par an de formation continue. L'objectif est de toucher un maximum de PE.

Il y a 6 980 PE dans le département. 21 000 journées de formations sont organisées en Isère.

SE-UNSA : Des collègues n'ont jamais eu de formation initiale : T5 à T7 aujourd'hui. Ce public est à cibler en priorité pour la formation (en tenant compte des apports pour eux de 2010 à 2013).

Le PAS et le SE-UNSA : Les journées de stages de formation syndicale : Certains IEN ne

prévoient pas de remplacement (1 mois en avance !), et l'annoncent aux collègues. Mme Blanchard assure que ce n'est pas la consigne. Les règles de remplacement sont données selon les priorités habituelles.

Mme Tognarelli demande notre retour sur les formations en cours cette année (contenu) et sur celles qui pourraient être proposées ; la préparation du plan départemental de formation continu 2018-2019 étant en cours.

B. Bruyère , C. Viallet

se-unsd.org

